



PARTIE 1 : CONTEXTE ET LETTRE A MONSIEUR LE PREFET



1. CONTEXTE DE LA DEMANDE

1.1. LA SOCIÉTÉ SOCAORNE

Une présentation plus complète de la société SOCAORNE est jointe au chapitre 14.

La société SOCAORNE et le Groupe Pigeon

La société SOCAORNE est une filiale du groupe Holding Thierry Pigeon, et bénéficie à ce titre du savoir-faire et de l'expérience de ce groupe spécialisé dans la fabrication de granulats.

SOCAORNE bénéficie en outre de l'appui des fonctions support du groupe Pigeon, notamment via le Laboratoire (LCBTP).

Moyens humains

Le pôle Carrière du groupe Pigeon emploie près de 200 personnes couvrant de nombreux métiers : conducteur d'engin, chefs de carrière, responsables techniques, commerciaux et personnels administratifs.

Implantation

Le groupe Pigeon est présent sur les 13 départements du Grand Ouest de la France. Ses 55 entités industrielles lui assurent ainsi un maillage fin de son périmètre géographique, lui permettant de disposer d'une forte réactivité et d'une proximité importante vis-à-vis de ses clients.

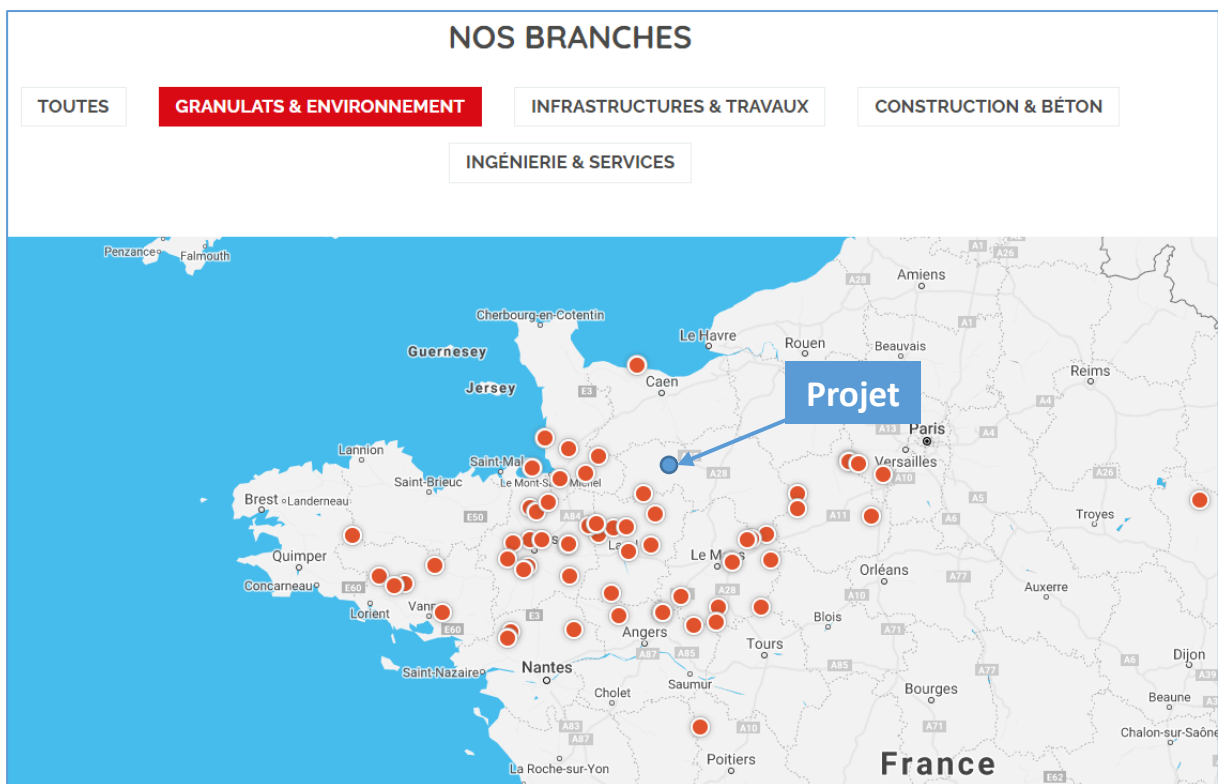


Fig. 1 : Carte des carrières exploitées par le groupe Pigeon



1.2. DE L'INTERET DES CARRIERES EN GENERAL

Les carrières en France

Les carrières constituent le premier maillon de l'ensemble de la filière BTP.

Elles permettent l'approvisionnement en matériaux indispensables à la construction et à la réfection de multiples équipements nécessaires à la vie de tous, comme par exemple :

- les gravillons pour les voies routières,
- les sables et graviers pour les fondations et l'édification des habitations, collèges, hôpitaux, etc...
- les pierres ornementales pour les aménagements urbains (trottoirs, pavages), parements pierre, pierres tombales etc...

Elles constituent ainsi un acteur majeur de l'économie et de la vie du Pays.

Les carrières de France

Trois grands domaines d'activités peuvent être distingués :

- les granulats,
- les roches ornementales et pierres de construction,
- les roches ou minéraux industriels.

L'exploitation des carrières comprend l'extraction des matériaux et leur première transformation. Elle peut se faire soit à ciel ouvert, soit en souterrain.

Au plan national, l'extraction et la transformation des matériaux de carrières a représenté en 2018 près de 40 000 emplois et a généré 9,2 milliards de chiffre d'affaires pour 375 millions de tonnes de matériaux primaires extraits.

La réglementation qui s'applique aux carrières relève principalement du code de l'environnement (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Toutes les carrières identifiées sur cette carte sont soumises à des autorisations préfectorales pour une durée déterminée. Cette réglementation repose sur la mise en œuvre planifiée et anticipée de la séquence "éviter, réduire, compenser" dès la conception du dossier et pour chacune des phases d'exploitation, intégrant la remise en état du site, dans le souci d'un réaménagement prenant en considération la préservation de la biodiversité et l'insertion paysagère.

L'implantation des carrières est régie par les schémas régionaux des carrières (SRC). Le SRC vise à sécuriser l'approvisionnement en matériaux et substances de carrières nécessaires aux projets d'aménagement du territoire et à l'industrie, en permettant l'accès effectif aux ressources naturelles en matériaux par la prise en compte des schémas de carrières dans les schémas de cohérence territoriale.

La production de matériaux variés pour répondre aux besoins nécessitent de traiter les enjeux d'accessibilité à la ressource ; ces derniers sont déterminés par la diversité géologique du territoire.

Fig. 2 : Extrait 1 de la légende de la carte des carrières en France (BRGM, 2020)

Comme en attestent les chiffres ci-dessous, présentés sur la légende de la carte des carrières en France, éditée et mise à jour par le BRGM en 2020, **la consommation de granulats en France est en moyenne de 5,6 tonnes par habitant et par an (5,3 tonnes en 2018)**, représentant ainsi, après l'eau, la seconde ressource naturelle la plus utilisée.

- Quelques chiffres :
- une maison = 100 à 300 t de granulats,
 - 1 km de voie ferrée = 10 000 à 15 000 t de ballast,
 - un lycée ou un hôpital = 5 000 à 20 000 t de matériaux,
 - 1 km d'autoroute = 20 000 à 30 000 t de matériaux,
 - 354 millions de tonnes de granulats produits en 2018 (soit 5,3 t par habitant) dont 32 millions de tonnes issues du recyclage.

Fig. 3 : Extrait 2 de la légende de la carte des carrières en France (BRGM, 2020)



Le recyclage et l'économie circulaire

Le recyclage et l'économie circulaire sont des préoccupations constantes pour les acteurs du BTP (cf. paragraphe 9.5.2.2).

Les matériaux recyclés viennent ainsi se substituer à l'usage de matériaux de carrières et permettent d'économiser la ressource en diminuant progressivement les prélèvements dans les gisements « naturels ».

Cependant, les matériaux recyclés ne permettent pas de compenser la totalité des besoins en granulats : d'après le site de l'UNPG (<https://www.unpg.fr/accueil/dossiers/economie/les-granulats-recycles/>), la proportion de matériaux inertes valorisés est de 10, 15 ou même 20 % selon les régions. Ainsi, si 20% de la fourniture de granulats est assurée par le recyclage de déblais inertes, il reste que 80 % des granulats doit provenir des carrières.



1.3.LE PROJET

La demande

La société SOCAORNE (Filiale du Groupe Holding Thierry Pigeon) sollicite une autorisation environnementale (DAE) pour l'ouverture d'une carrière de 24 ha environ, au lieu-dit « la Chapelle » sur la commune de Montreuil au Houlme (61).

Les terrains dont l'exploitation est envisagée sont constitués par des cornéennes et du granite. Les premières estimations réalisées par la société SOCAORNE permettent d'envisager une exploitation pour :

- Une durée de 30 ans,
- Une production annuelle moyenne de 150 000 tonnes,
- Une production annuelle maximale de 200 000 tonnes,
- Une cote minimale d'extraction de 165 m NGF, soit 3 à 4 fronts d'exploitation de 15 m.

L'intérêt du projet

Le gisement identifié correspond à un matériau assez remarquable de par sa qualité (cornéenne très dure, et donc bien adaptée pour certains types d'aménagements et d'utilisations en travaux publics), son abondance et sa localisation (limite entre le bassin parisien et le massif armoricain, avec seulement deux autres carrières en cours d'autorisation dans les 20 km, dont une seule exploitant des granulats avec des usages similaires).

Les matériaux produits seront ainsi des granulats, à forte valeur ajoutée, et dont la destination sera réservée essentiellement à des usages spécifiques :

- Pistes cyclables, voie verte, aménagements divers et aménagements décoratifs pour demeures remarquables (haras, châteaux) pour les arènes granitiques, principalement pour le marché local ;
- Usages nobles, chantiers de TP locaux, béton, enrobés pour les autres granulats (granite et cornéenne), d'une dureté importante, pouvant être exportés dans les grandes villes environnantes.

Le site de la Chapelle est localisé à 50 km de Caen et 80 km du Mans, et permettra l'approvisionnement de chantiers locaux comme la déviation de l'axe Argentan-Flers.

En dehors des marchés offerts par ces agglomérations, le projet permet de répondre à des besoins plus proches pour les secteurs de Falaise (20 km), Argentan, Flers, Alençon, etc..

Le plan page suivante localise ces principales villes pouvant être alimentées par le projet.

